

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2010**

**RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUES DE MOULEUX ET DES GRANDES PORTIONS**  
**FOURNITURE DES CANDELABRES CONFIEE A BG LUM**

Le CONSEIL MUNICIPAL valide le choix de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) d'attribuer le marché de fourniture de 20 candélabres à la société BG LUM de Créhange (57) pour un montant de 27.980 € HT.

**TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS RUE DE CHESNY**  
**MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE CONFIEE A TECHNI CONSEIL**

Le CONSEIL MUNICIPAL valide le choix de la C.A.O. d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre des travaux rue de Chesny au bureau d'études TECHNI CONSEIL de Pont-à-Mousson (54) pour un montant global et forfaitaire de 18.170 € HT.

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX**

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2010, le CONSEIL MUNICIPAL décide de créer :

- un poste d'**agent de maîtrise principal** à temps complet,
- un poste d'**adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe** à temps complet.

En contrepartie, il décide de supprimer :

- un poste d'**agent de maîtrise** à temps complet,
- un poste d'**adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe** à temps complet.

**TARIFS 2010**

• **DROIT DE PLACE 2010**

Le CONSEIL MUNICIPAL fixe à **70 €** le droit de place à verser pour occupation du domaine communal.

• **CREDITS 2010 ALLOUES AUX ECOLES ET A LA B.C.D.**

Le CONSEIL MUNICIPAL alloue :

- 2.700 € à l'école maternelle,
- 3.300 € à l'école élémentaire dont 200€ affectés aux frais de direction,
- 250 € à la Bibliothèque Centre de Documentation (B.C.D.)

- **TARIFS DE LOCATION ET NETTOYAGE DE LA SALLE DES FETES**

Le CONSEIL MUNICIPAL maintient les tarifs de location et de nettoyage de la salle des fêtes, fixés comme suit :

- location de la salle sur 3 jours = 450 €
- location sur 2 jours = 350 €
- location sur 1 jour = 200 €

- **LOCATION ET NETTOYAGE DE LA SALLE DES FETES**

**TARIFS POUR LES ASSOCIATIONS LOCALES**

Le CONSEIL MUNICIPAL applique les tarifs de location et de nettoyage de la salle des fêtes par les associations locales comme suit :

- pour une assemblée générale (ou une réunion) /an : location et nettoyage gratuits,
- puis, deux locations gratuites par an avec nettoyage à 50 €,
- et au-delà, location et nettoyage à 100 €.

- **LOCATION ET NETTOYAGE DU « COUAROIL »**

Le CONSEIL MUNICIPAL maintient à 50 € par jour la location et le nettoyage d'une salle au « Couaroil » - bâtiment communal sis 13, rue de Gargan - .

- **SONO - TARIFS DE LOCATION**

Le CONSEIL MUNICIPAL maintient les tarifs de location de la sono de la salle des fêtes, comme suit :

- pour les associations locales :
  - o soirée dansante : 80 €
  - o hors soirée dansante : 40 €
- pour les habitants de PELTRE : 80 €

- **CONCESSION AU CIMETIERE ET ALVEOLE DU COLUMBARIUM**

Le CONSEIL MUNICIPAL maintient les tarifs comme suit :

- 60 €/m2 pour une concession au cimetière de 30 ans,
- 1.500 € le prix d'une alvéole (3 urnes) dans le 2<sup>ème</sup> columbarium pour 30 ans,
- 1.100 € le prix d'une alvéole (2 urnes) dans le 1<sup>er</sup> columbarium pour 30 ans.

- **TAXES DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT**

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2010, le CONSEIL MUNICIPAL fixe le montant des taxes de raccordement au réseau d'assainissement comme suit :

- logement de type F1 / F2 = 500 €
- logement de type F3 / F4 = 1.000 €
- logement de type F5 / F6 = 1.500 €
- logement de type F7 et plus = 2.000 €

## **ADHESION DE COMMUNES AU S.I.V.T. DU PAYS MESSIN**

Le CONSEIL MUNICIPAL approuve l'adhésion des communes de SORBÉY et TRAGNY au Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin.

## **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Pour 2010, le CONSEIL MUNICIPAL accorde les subventions suivantes :

- 700 € à l'Association Familiale de Peltre
- 6.000 € à l'Association Sportive de Peltre
- 1.300 € à l'Association Entraide et Amitié de Peltre
- 80 € à la Prévention Routière de Metz
- 610 € au C.L.A.S. de Guénange pour les manifestations organisées et 50 € par enfant participant au séjour « ados » organisé en juillet 2010 (12 « ados » maxi)
- 22 € par enfant participant à la « classe verte » à Vigy (30 enfants maxi).

Peltre, le 29 mars 2010

Le Maire,

Bernadette VELER